

Relevé de décisions

Le Conseil permanent salue la mémoire du président de l'Assemblée nationale de la Côte d'Ivoire et Président de l'APF, M. Amadou Soumahoro, décédé le 7 mai 2022, et de l'Ambassadeur du Togo auprès de l'OIF et de l'Unesco, M. Sankardja Lare-Sambiani, décédé le 15 juin 2022, en rendant hommage à ces deux défenseurs de la Francophonie disparus dans l'exercice de leur fonction.

CPF-120/2022/D1175 : Ordre du jour et ouverture des travaux

Le Conseil permanent adopte l'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux de sa 120^e session.

CPF-120/2022/D1176 : Rapports des 118^e et 119^e sessions du CPF

Le Conseil permanent adopte les rapports de ses 118^e et 119^e sessions, tenues respectivement les 18-19 novembre 2021, en session ordinaire, et le 8 février 2022, en session extraordinaire.

CPF-120/2022/D1177 : Questions politiques, diplomatiques et économiques

Le Conseil permanent prend acte de l'exposé sur les questions politiques, diplomatiques et économiques présenté par la Secrétaire générale, qui a tout d'abord mis l'accent sur l'action de la Francophonie dans le domaine du développement durable, dans la perspective de la CdP27 qui se tiendra du 7 au 18 novembre 2022 à Charm-El-Cheikh, en Egypte. A cet égard, la Secrétaire générale a notamment souhaité que cette Conférence des parties qui se tient dans un de ses Etats membres soit l'occasion pour la Francophonie à la fois de mobiliser ses membres en faveur des engagements pris, de promouvoir ses actions en la matière et de réitérer l'importance de l'utilisation de la langue française dans les négociations internationales. A la suite de l'intervention de la représentante de l'Egypte, qui a présenté les principaux enjeux de cette importante conférence et invité les Etats de la Francophonie à y participer largement, le Conseil permanent adresse son plein appui et ses vœux de succès au pays hôte. Il souligne le rôle et les solutions concrètes que la Francophonie peut apporter pour relever le défi crucial du changement climatique, notamment en faveur de l'accès des pays du Sud à la finance climat, dans une perspective de développement durable inclusif. Il salue à cet égard la mobilisation de l'OIF, particulièrement les actions menées par l'IFDD qui témoignent de l'engagement, de la valeur-ajoutée et de l'impact de la Francophonie.

S'agissant de la situation politique et sécuritaire, le Conseil permanent partage les préoccupations exprimées par la Secrétaire générale face aux crises auxquelles plusieurs Etats et régions de l'espace francophone sont confrontés. Il condamne fermement les actes terroristes commis récemment dans l'espace francophone, notamment au Sahel, et fait part de sa solidarité à l'endroit de tous les pays et populations qui en ont été victimes. Il exhorte l'ensemble des acteurs politiques des pays concernés par des crises et conflits à recourir à un dialogue inclusif pour les régler de façon durable et pour répondre aux attentes légitimes de paix, de stabilité et de prospérité des populations. Il appuie par ailleurs la diplomatie préventive et l'accompagnement que l'OIF déploie dans cet objectif, en partenariat avec les autres organisations internationales et régionales. A la suite de la résolution sur la situation en Ukraine adoptée par la 40^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), le 16 mars 2022, le Conseil permanent exprime également sa vive préoccupation face aux conséquences

de cette guerre sur les plans énergétique, alimentaire et économique, en particulier dans les pays les plus vulnérables.

D'autre part, le Conseil permanent appuie les actions menées par l'OIF en matière économique et se réjouit en particulier du succès de la première mission économique et commerciale de la Francophonie déployée au Vietnam et au Cambodge du 21 au 30 mars 2022, qui a permis de mettre en valeur les atouts de l'espace francophone et les opportunités d'y faire des affaires ; il souhaite le même succès à la mission en Afrique centrale, qui se déroulera au Gabon et au Rwanda du 6 au 13 juillet 2022.

Par ailleurs, le Conseil permanent a entendu l'intervention de la représentante de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui partage les préoccupations exprimées face au changement climatique et à l'enjeu de la transition énergétique. Elle a fait part de la mobilisation de l'APF pour favoriser un nouvel ordre mondial équitable en matière de développement durable et sa volonté de renforcer la coopération parlementaire en vue d'élaborer et de promouvoir un corpus législatif climatique efficace, qui sera à la disposition des sections membres de l'APF.

CPF-120/2022/D1178 : Groupe de réflexion Orientations et gouvernance de la Francophonie (GROG)

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a notamment souligné trois sujets majeurs débattus au sein du Groupe de réflexion : la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un Etat ou gouvernement auprès de l'OIF, la réforme du barème des contributions statutaires et le Cadre stratégique 2023-2030. Il entérine les recommandations des 14^e et 15^e réunions du GROG ainsi que celles de la première et de la deuxième réunions du Comité sur les demandes d'adhésion et de modification de statut.

En saluant tout particulièrement les travaux menés sous la présidence de la Représentante personnelle du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg au sein de ce Comité, le Conseil permanent souligne l'avancée majeure que constitue le travail réalisé en termes de simplification, de modernisation et de rationalisation des textes de l'Organisation et transmet à la Conférence ministérielle, en vue de son adoption par le Sommet de Djerba, le projet de *Règlement relatif à la procédure d'adhésion ou de modification de statut d'un Etat ou gouvernement auprès de l'OIF*. Il réitère à cet égard l'importance des engagements en faveur de la langue française et du respect des valeurs de l'Organisation par les candidats à l'adhésion ou à la modification de statut reflétés dans le Règlement et les formulaires annexés.

Le Conseil permanent appuie la poursuite, dans le même esprit constructif, du projet de réforme du barème des contributions statutaires en 2023, qui devra tenir compte du contexte socio-économique mondial résultant de la crise sanitaire de la Covid-19, ainsi que des travaux relatifs à l'élaboration du futur Cadre stratégique 2023-2030. Il partage la vision de la Secrétaire générale ce futur Cadre stratégique et se prononce en faveur d'un cadre plus lisible, plus opérationnel et plus flexible pour qu'il puisse s'adapter aux nouveaux défis et aux mutations profondes, et favorisant l'action partenariale, la complémentarité et la décentralisation pour un meilleur impact sur le terrain. Concernant la labellisation, le Conseil permanent soutient l'approche de la Secrétaire générale et les initiatives d'ores et déjà prises par l'Organisation pour la protection de la marque « La Francophonie », notamment les dépôts de quatre marques auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI) en France.

La Secrétaire générale rappelle aux Etats et gouvernements de faire part à l'OIF de leur réflexion sur le Cadre stratégique en suivi du Groupe de réflexion d'ici la mi-juillet 2022. Le travail sur ce document majeur reprendra en septembre en vue de le soumettre au Sommet de Djerba.

CPF-120/2022/D1179 : Suivi des engagements du Sommet d'Erevan

Le Conseil permanent prend note du suivi des engagements du Sommet d'Erevan mené par la

présidence arménienne. Celle-ci a appelé à poursuivre cet exercice collectif, dans la perspective du bilan de la mise en œuvre de la Déclaration et des résolutions d'Erevan qui sera présenté lors de la CMF de Djerba.

CPF-120/2022/D1180 : Point d'information sur le Sommet de Djerba (XVIII^e Sommet de la Francophonie, 19 et 20 novembre 2022)

Le Conseil permanent a pris connaissance des informations présentées par la délégation tunisienne concernant le Sommet de Djerba, s'agissant des différents sites, de l'hébergement, du transport, des protocoles sanitaires et sécuritaires, de l'accréditation, des événements parallèles, dont le Village de la Francophonie et le Forum économique, ou encore des programmes culturels. L'aide-mémoire contenant l'ensemble des informations sera mis à disposition dans les meilleurs délais. Par ailleurs, l'élaboration de la Déclaration de Djerba sur le thème du Sommet se poursuit au sein du Comité de rédaction dédié, en vue de finaliser ce document dans la perspective de la prochaine session du CPF.

La Secrétaire générale saisit cette occasion pour rappeler qu'aucune candidature n'a été enregistrée à ce jour pour accueillir le XIX^e Sommet en 2024. Dans une démarche de prévisibilité, elle réitère son appel aux représentants des Etats et gouvernements afin que le pays hôte de ce Sommet puisse être désigné à Djerba, conformément au Règlement unique des instances de la Francophonie.

CPF-120/2022/D1181 : Questions de coopération et questions administratives et financières

Le Conseil permanent a entendu l'intervention de la Secrétaire générale, qui a axé son exposé sur la *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie* en rappelant que ce document, qui tient compte du statut différent de la langue française dans les Etats et gouvernements, rassemble et reprend les acquis antérieurs et les dispositions en matière de langue française et de diversité linguistique déjà adoptées par le Sommet et la Conférence ministérielle. Elle se félicite de l'achèvement de l'élaboration de ce projet au sein du Groupe de travail Langue française, appelé à devenir le texte de référence concernant la langue commune qui est le socle de l'Organisation. Elle encourage par ailleurs la Commission économique à mener à bien l'élaboration du plan d'action de la Stratégie de la Francophonie numérique adopté par la CMF en décembre dernier. Elle évoque enfin, le Fonds *La Francophonie avec Elles*, dont la 3^e édition a été lancée fin mai, en suggérant, face au grand succès de cette initiative, d'en envisager la pérennisation. Elle précise que dans l'attente des propositions concrètes sur ce dernier point à l'automne prochain, la composition du Conseil de gouvernance et du Comité de gestion restera inchangée.

S'agissant des questions administratives et financières, l'Administrateur de l'OIF, M. Geoffroi Montpetit, fait état de la clôture de l'année 2021, marquée notamment par un taux d'exécution de la programmation de 85% et par la certification sans réserve des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, assortie de deux recommandations concernant l'encadrement de la gestion des gros contrats informatiques. Il signale au CPF le projet de résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2021 soumis à son adoption. En remerciant vivement le directeur de l'Audit externe pour son travail rigoureux et son accompagnement, il signale que, le mandat de la Cour des comptes du Maroc s'achevant fin 2022, l'Organisation a d'ores et déjà reçu plusieurs manifestations d'intérêt et que les autres Etats et gouvernements intéressés sont invités à prendre contact avec son Bureau. S'agissant de la programmation 2022, en se réjouissant de la bonne relance des activités après les restrictions imposées par la crise sanitaire, l'Administrateur met notamment en exergue :

- les avancées du Fonds « Francophonie TV5MONDEplus » créé en mars 2021 avec l'objectif de renforcer la présence du cinéma et des séries des pays francophones du Sud sur la plateforme TV5MONDEplus et qui a soutenu 19 projets en 2021,

- le projet de mobilité des enseignants du et en français qui touche plus de 10 000 élèves et enseignants au Rwanda et au Ghana ;
- l'Initiative pour la Formation à distance des Maîtres (IFADEM) en matière de jeunesse ;
- le projet de formation au numérique D-CLIC dont bénéficient actuellement 1255 jeunes ;
- le développement du programme Radio Jeunesse Sahel mené en partenariat avec le Secrétariat exécutif du G5 Sahel et cofinancé par l'Union européenne.

Par ailleurs, l'Administrateur appelle le CPF à se prononcer sur la nouvelle liste des ONG et OING à accréditer et à désaccréditer proposée à la suite des échanges tenus avec toutes les parties prenantes, du fait de l'absence de consensus des Etats et gouvernements sur celle présentée lors de la 118^e session du CPF. Il signale en outre les documents soumis au CPF par le Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie.

Sur le plan budgétaire, l'Administrateur invite le CPF à adopter le budget révisé pour 2022 proposant une augmentation du budget de la programmation en faveur du renforcement des projets phares ainsi que l'ajout des crédits non utilisés pour cause de report du Sommet de Djerba, des Jeux de la Francophonie et de la Conférence des OING/ONG. Enfin, d'un point de vue stratégique et programmatique, le Cadre stratégique actuel venant à terme fin 2022, il lui semble indispensable de décaler la nouvelle programmation d'un an en vue d'assurer une bonne transition entre la programmation actuelle de l'OIF et la suivante qui devra nécessairement découler du nouveau Cadre stratégique de la Francophonie, de mieux aligner les calendriers et de remettre à plat l'assise budgétaire de l'OIF de manière consensuelle. Il affirme que durant cette période transitoire la mise en œuvre des 25 projets phares actuels se poursuivra, tout en commençant la mise en œuvre de la *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie* et du plan d'action de la *Stratégie de la Francophonie numérique*.

Le Conseil permanent a par ailleurs entendu l'intervention du président du Comité d'audit, M. Abdel Mounim Zaghoul, qui a présenté les grandes lignes du rapport d'activité 2021 du Comité d'audit.

Le Conseil permanent remercie la Secrétaire générale et l'Administrateur pour leurs exposés et salue les efforts menés dans le cadre de la transformation, notamment pour une gestion transparente de l'Organisation et la mise en œuvre de sa programmation.

Le Conseil permanent se félicite particulièrement de l'élaboration et de la qualité du projet de la *Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie*, qui réaffirme les engagements des Etats et gouvernements en faveur de la langue française et inclut un mécanisme concret de suivi et d'accompagnement des Etats et gouvernements. Il transmet ce projet de déclaration à la CMF pour adoption par le Sommet de Djerba.

En adressant ses félicitations et ses remerciements au Directeur de l'audit externe pour son travail au cours de ses deux mandats auprès de l'Organisation, le Conseil permanent prend acte de sa certification sans réserve des états financiers de l'OIF pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et invite l'OIF à accorder toute l'attention requise aux recommandations formulées à cette occasion. Il prend note également de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Administrateur en vue de la désignation de l'auditeur externe de l'OIF et du FMU pour la période 2023-2026. S'agissant de la programmation, le Conseil permanent réitère son plein soutien aux actions déployées, en particulier celles en faveur des femmes, des jeunes et des populations les plus vulnérables, en matière d'éducation et de formation, d'entrepreneuriat et d'emploi, de numérique ou encore dans le cadre du Fonds *La Francophonie avec Elles*. Il encourage l'Organisation à poursuivre ses efforts pour améliorer encore davantage le taux d'exécution de la programmation. Il prend note avec intérêt de la proposition de l'Administrateur de faire de 2023 une année de transition entre

l'actuelle et la prochaine programmation quadriennale afin de mieux décliner et arrimer cette dernière sur le futur Cadre stratégique 2023-2030.

À l'issue des débats, en saluant le travail de l'OIF, des commissions et des groupes de travail, le Conseil permanent entérine :

- les recommandations des 11^e, 12^e, 13^e, 14^e et 15^e réunions du Groupe de travail langue française ;
- les recommandations des 118^e, 119^e et 120^e réunions de la Commission économique ;
- les recommandations des 168^e, 169^e et 170^e réunions de la Commission de coopération et de programmation ;
- les recommandations des 72^e, 73^e et 74^e réunions de la Commission administrative et financière ;
- les recommandations des 20^e et 21^e réunions du Conseil d'orientation du CIJF.

Ainsi, le Conseil permanent adopte :

- la liste des OING/ONG accréditées et désaccréditées auprès de la Francophonie ;
- la résolution portant approbation des comptes de l'OIF et affectation comptable du résultat 2021 ;
- la résolution portant sur la révision du budget de l'année 2022 ;
- le Règlement relatif à la procédure de désignation des membres des tribunaux administratifs de l'OIF ;
- l'appel à candidatures aux fins de renouvellement de la composition des tribunaux administratifs de l'OIF ;
- le projet révisé des règles, le nouveau programme des Jeux de la Francophonie et les disciplines sportives et culturelles sélectionnées ;
- le cahier des charges et le guide de candidature de la 10^e édition des Jeux de la Francophonie ;
- la Charte de développement durable des Jeux de la Francophonie ;
- et décide de retenir simultanément l'année 2027 pour l'organisation de la 10^e édition des Jeux de la Francophonie et l'année 2031 pour l'organisation de la 11^e édition des Jeux, et de lancer l'appel à candidatures en direction des Etats et gouvernements membres de l'OIF.

Par ailleurs, le CPF valide et transmet à la Conférence ministérielle le projet de Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie.

CPF-120/2022/D1182 : 9^e édition des Jeux de la Francophonie

A la suite de l'exposé de l'Administrateur de l'OIF qui a fait état des derniers développements sur le terrain tout en signalant la persistance de retards préoccupants dans la préparation de la 9^e édition des Jeux de la Francophonie en 2023 à Kinshasa (RDC), notamment l'amorce de la construction du village devant héberger les athlètes et artistes, et dans l'attente du rapport de la nouvelle mission technique du Comité international des Jeux de la Francophonie qui s'y rendra à la fin du mois de juillet 2022, le Conseil permanent décide de reporter l'adoption du budget révisé de ces Jeux présenté par le Comité national des Jeux lors de sa prochaine session.

CPF-120/2022/D1183 : Interventions des opérateurs, des conférences ministérielles permanentes et de la Conférence des OING/ONG

Le Conseil permanent a entendu les interventions des représentants de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), de TV5 Monde, de l'Université Senghor, de l'Association internationale des maires francophones (AIMF) et ainsi que celles de la Conférence des ministres de la jeunesse et des sports de la Francophonie (Conféjes) et du Comité de suivi de la Conférence des OING/ONG.

Le Recteur de l'AUF a notamment fait part de la tenue de la 2^e édition de la Semaine de la Francophonie scientifique, du 25 au 28 octobre 2022 à Charm el-Cheikh. La représentante du

Le directeur général de TV5 Monde a remercié la principauté de Monaco pour sa contribution à la chaîne francophone, devenant ainsi son 6^e bailleur. Dans le contexte du conflit ukrainien, elle a indiqué que TV5 Monde a décidé de cesser sa diffusion en Russie à la suite de la loi votée par le Parlement russe visant à restreindre l'activité de la presse étrangère. Faisant part du déploiement de la chaîne, notamment à travers le lancement de son canal jeunesse au Moyen-Orient, elle a évoqué les événements auxquels TV5 Monde participera prochainement, notamment les Francfolies de Spa et le Festival d'Angoulême. Le Recteur de l'Université Senghor a souligné, entre autres, le début des travaux de construction du nouveau campus grâce aux premières tranches de financement du gouvernement égyptien. Le Secrétaire permanent de l'AIMF a relevé que parallèlement à cette session du CPF se tient une réunion du réseau de l'AIMF à Abidjan sur le thème du changement climatique. Soulignant l'importance du rôle des maires dans le développement de villes durables, performantes et résilientes, il appelle l'OIF ainsi que les Etats et gouvernements membres de la Francophonie à se mobiliser davantage en soutenant les initiatives locales d'adaptation au changement climatique à travers un appui financier adapté.

En exprimant sa reconnaissance aux opérateurs et aux partenaires qui ont participé à la 15^e réunion de la Conféjes, qui s'est tenue du 25 mars au 1^{er} avril derniers, le représentant de la secrétaire générale de la Conféjes a fait état des plaidoyers menés sur le thème de la jeunesse et du sport, ainsi que de la visite de la secrétaire générale de la Conféjes à Kinshasa dans le cadre des préparatifs de la 9^e édition des Jeux de la Francophonie.

Soulignant qu'elle assiste pour la dernière fois à une session du CPF, son mandat arrivant à terme, la Présidente du Comité de suivi de la Conférence des OING et ONG a relevé que cette année 2022 aura été l'occasion de faire évoluer et de consolider le fonctionnement de la COING, avec notamment l'adoption d'un nouveau règlement intérieur. Elle fait part de sa satisfaction d'avoir œuvré en faveur d'un partenariat renouvelé entre la Francophonie et sa société civile et remercie la Secrétaire générale et les Etats et gouvernements pour leur soutien à cet égard.

Le Conseil permanent a félicité ces acteurs de la Charte pour l'ensemble de leurs activités au service du projet francophone.

CPF-120/2022/D1184 : Date et lieu des prochaines instances

La 121^e session du Conseil permanent se tiendra le 25 octobre 2022, en préparation des instances de Djerba.

Pour rappel, une session extraordinaire de la Conférence ministérielle se déroulera le 6 octobre 2022 pour l'audition des candidats au poste de Secrétaire générale de la Francophonie.

CPF-120/2022/D1185 : Adoption du relevé des décisions

Le Conseil permanent adopte le relevé des décisions de sa 120^e session.

Le secrétariat est chargé de sa mise en forme définitive.